

Avis de Décès

17 - ROCHEFORT
Thierry et Christophe ses fils
Isabelle et Valérie
ses belles-filles
Aurélie, Charline et Elsa,
ses petites-filles
Tous les membres de la famille
ont la douleur de vous faire part du décès de
M. Michel MOREAU
survenu à l'âge de 83 ans

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 16 novembre 2020, à 10 heures, en l'église Notre Dame de Rochefort, suivie de l'inhumation au cimetière de la commune.

Michel repose à la chambre funéraire Grandon, à Tonner-Charente. Fleurs naturelles uniquement. Messages et condoléances sur www.pf-grandon.fr

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

95 GRANDON
TONNAY-CHARENTE
05 45 47 40 20

77 - MONTEBAEU
Jacques MONGNET, son époux.
Denis, son fils et Antonia,
Matilde et Boris,
ses petits-enfants
ont la grande tristesse de vous faire part du décès de
Andrée MONGNET
née MONTALESCOT
survenu le 11 novembre 2020, à l'âge de 95 ans.

Les obsèques civiles seront célébrées le mardi 17 novembre 2020 à 15 heures au cimetière de L'Épinas (AHLUN - CREUSE) dans le caveau familial.

PFG - SERVICES FUNÉRAIRES
MONTREBAEU FAULT YONNE
01 60 96 25 90

77 - ORMESSON
Nicole et Jean-Claude COTILLARD,
Michèle,
Jean-Louis et Sylvianne DONELLI,
Christiane LEPROVOST,
Brigitte DONELLI
et Patrick JOURNEAU
Ses enfants.
Ses petits-enfants
et arrière petits-enfants
Ses frères et belle-sœur
ont la douleur de vous faire part du décès de
Mme Louisa DONELLI
née LISSA
survenu le lundi 9 novembre 2020, à Nemours, à l'âge de 95 ans

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 16 novembre 2020, à 10h30, en l'église d'Ormesson, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation. Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances. Pas de piquet.

ETS LOMBRAGE
«LE CHOIX FUNÉRAIRE»
7740 NEMOURS
01 64 28 02 23

77 - MORTERY
Roseline et Brigitte ses sœurs
et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de
M. Patrice PROFFIT
survenu le 10 novembre 2020 à l'âge de 73 ans.

Un moment de recueillement aura lieu le vendredi 20 novembre 2020 à 10 heures au cimetière de Mortery

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléance

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements

P. F. G. PROFFITS
01 64 00 01 40

77 - COURCELLES EN BASSÉE
Les familles,
DARDE,
DEFAQUES,
CHAMPEUILY FILLON,
LAURENT
ont la douleur de vous faire part du décès de
M. Jean VIVIAN
survenu le 8 décembre 2020 à Courcelles

La cérémonie religieuse aura lieu le 16 novembre 2020 à 14h30 en l'église de Courcelles en Bassée, suivie de l'inhumation au cimetière de Courcelles.

Cet avis tient lieu de faire-part

PFG MONTEBAEU F. YONNE
01 60 96 25 90

77 - NEMOURS
SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS
Mme Jacqueline DOUDARD,
son épouse,
Catherine et Jean-Michel LOUIS,
Sylvie et Eudo BRASSO,
ses enfants,
Laëtitia et Geoffrey BOLLEA,
Guillaume LOUIS,
ses petits-enfants,
Cécilia et Johan,
ses arrière-petits-enfants,
très touchés des marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors des obsèques de
M. Bernard DOUDARD
vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements

ETS LOMBRAGE
«LE CHOIX FUNÉRAIRE»
7740 NEMOURS
01 64 28 02 23

Le Parisien CARNET DU JOUR

Décès d'un proche ? Informez, remerciez, présentez vos condoléances et honorez sa mémoire

01 87 39 80 00
carnets@teamedia.fr
carnet.leparisien.fr

ANNONCES 77 JUDICIAIRES & LÉGALES

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2020 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements 80 (4,57 €) - 75 (5,39 €) - 77 (5,14 €) - 78 (5,14 €) - 81 (5,14 €) - 82 (5,39 €) - 83 (5,39 €) - 84 (5,39 €) - 85 (5,14 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2018.

avis divers

PROJET D'AMÉNAGEMENT «PLEIN SUD»
AVIS DE PROROGATION DE LA CONCERTATION

COMMUNE DE ROISSY EN BRIE

En application de la délibération du conseil municipal n°4/2020 en date du 22 juin 2020, 846 présente pendant 84 jours consécutifs du lundi 12 octobre 2020 au lundi 14 décembre 2020 inclus, dans les bureaux de la Direction des Services Techniques de la Mairie de Roissy-en-Brie, service urbanisme, 34-36, rue de Watrignon, une concertation sur le projet «Plein Sud» et sur l'évaluation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme correspondante

La délibération du conseil municipal n°4/2020 en date du 22 juin 2020 précise que les modalités de participation du public pourront être adaptées au contexte sanitaire en vigueur au jour des actions de participation du public envisagées. Le décret n°2020-1262 du 18 octobre 2020 ayant rétabli l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire, il convient d'adapter les modalités de la concertation afin qu'elle se déroule conformément aux restrictions en vigueur durant l'état d'urgence sanitaire. En premier lieu, la concertation est prorogée de 38 Jours et s'achèvera donc le jeudi 21 janvier 2021 selon les modalités adaptées décrites ci-après.

Pour mémoire, les premiers éléments de programmation du projet Plein Sud sont :

- Logements individuels et collectifs,
- Un groupe scolaire,
- Un équipement à vocation sportive ;
- Un parc d'activités dans le prolongement de ZAC du Moulin la Forge ;
- Une résidence service pour personnes âgées,
- De nouveaux axes de circulation internes

au périmètre du projet adaptés aux différents modes de déplacements (voiture, vélo, marche à pied)
- Des aménagements naturels, continuité écologiques, plantations, végétalisation.

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan de programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable

La concertation est organisée à l'initiative de la commune et est préparée par les maîtres d'ouvrages du projet.

Afin d'assurer une participation effective du public, la commune et les maîtres d'ouvrage ont souhaité créer la concertation sous l'égide de parents. À cet effet, Monsieur Roland de PHILLY (contact, courrier en assurance Industrielle, joignable à l'adresse courriel suivante albane-int@wanadoo.fr) et M. Patrick NOYRIBERG (enseignement, consultant, formateur, joignable à l'adresse courriel ci-jointe : patrick.noyrberg@orange-cmdp.fr), ont été désignés en qualité de garants par la Commission Nationale du Débat Public.

Les garants veilleront à la bonne information et à la participation du public. Les garants sont associés aux modalités de la concertation. Les garants se tiennent à la disposition de toute personne, association ou organisme souhaitant obtenir des informations ou précisions sur les modalités de la concertation.

Le dossier mis à disposition du public comportera notamment :

- Les objectifs et caractéristiques principales de la mise en compatibilité du PLU, du projet «Plein Sud», y compris, pour le projet, son coût estimé ;
- Le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle,
- La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté,
- Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- La mention, le cas échéant, des solutions

alternatives envisagées
Ces documents seront établis et complétés en tant que de besoin au fur et à mesure de l'avancée des études et des réflexions sur la configuration du projet d'urbanisme et en concertation avec les garants

Pendant toute la durée de la concertation, le dossier de concertation sera tenu à la disposition du public :

- Dans les bureaux des services techniques de la Mairie de Roissy-en-Brie, en version papier,
- Sur le site internet de la commune à l'adresse : (www.roissyenbrie77.fr), rubrique cadre de vie, projet urbain et travaux, projet Plein Sud

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra consulter ses observations et propositions :

- Sur le registre de concertation en format papier ouvert dans les bureaux des services techniques de la Mairie de Roissy-en-Brie, 34-36, rue de Watrignon, sauf les samedi dimanches et jours fériés, chaque semaine du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
- Par courrier électronique aux garants à l'adresse suivante : projetpleinsud@roissyenbrie77.fr
- Par voie postale à l'attention des garants, pendant et avant la fin de la concertation, au siège de la concertation prévue.

Les observations et propositions du public adressées par voie électronique et postale aux garants seront annexées au registre papier et publiées sur le site internet prévu pour la concertation préalable.

Pour faire face à la situation d'urgence sanitaire, les modalités de la concertation sont désormais les suivantes, telles que prévues dans la délibération du conseil municipal n°4/2020 en date du 22 juin 2020. Celle-ci s'applique dès rétablissement de l'état d'urgence sanitaire sur le territoire national tel que stipulé dans le décret n°2020-1262 du 18 octobre 2020.

En lieu et place des ateliers de concertation physique, trois ateliers thématiques virtuels seront organisés :

- Le jeudi 10 décembre 2020, à 18 h 30, un premier atelier en visioconférence permettra, après visite virtuelle du site, d'échanger sur le périmètre du projet ainsi que les

accès au quartier et les circulations internes du quartier.

- Le jeudi 17 décembre 2020, à 18 h 30, un deuxième atelier en visioconférence, après visite virtuelle du site, permettra d'échanger sur les fonctionnalités du projet (quels programmes ? quels équipements et services ? quels usages et fonctions ? quels parcours résidentiels, type d'habitat ? quelle place pour les activités économiques ?)

- Le mardi 12 janvier 2021, à 18 h 30, un troisième atelier en visioconférence portera, après visite virtuelle du site, sur le projet et son insertion environnementale, les mesures de développement durable, l'équilibre entre l'habitat et le végétal, les paysages et le mobilier urbain.

En lieu et place de la réunion publique de clôture de la concertation préalable en présentiel, une conférence dématérialisée de clôture se tiendra le jeudi 21 janvier 2021 à 18 h 30.

De plus, deux journées de permanence en présence des garants avec mise à disposition du registre de concertation seront mises en place pour recueillir physiquement les avis du public sur la réunion publique du lundi 12 octobre 2020 et en présentiel avant la conférence dématérialisée de clôture du jeudi 21 janvier 2021. Ces journées auront lieu aux Services Techniques de la Mairie de Roissy-en-Brie, 34-36, rue de Watrignon le mercredi 18 décembre 2020 et le mercredi 20 janvier 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. L'accueil du public sera limité à 30 minutes par personne.

Au cas où les conditions sanitaires le permettraient, la conférence dématérialisée de clôture en date du jeudi 21 janvier 2021 et la journée de permanence des garants en date du mercredi 20 janvier 2021 aux Services Techniques de la Mairie, seront remplacées par une réunion publique de clôture en présentiel, le jeudi 21 janvier 2021, à 18 h 30, Pôle culturel de la ferme d'Ayau, avenue Nautique de Vlamincq, Cinéma La Orange.

La population, les associations locales et les autres personnes concernées sont invitées à participer à ces réunions et à ces ateliers de concertation.

Les modalités et les délais de consultation du public pourront être adaptés pour renforcer l'ouverture de la participation du public sur proposition des garants. Un arrêté du Maire en prendra acte.

Une lettre d'information reprenant les comptes rendus des réunions et des ateliers sera éditée

A l'issue de la concertation préalable et dans un délai d'un mois, les garants rédigent un bilan de la concertation et résumant la manière dont se sont tenus les différents événements et échanges. Ce bilan comporte une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionne les évolutions du projet, plan qui résultent de la concertation préalable.

La Commission Nationale du Débat Public transmet le bilan de la concertation préalable aux Maîtres d'ouvrages ou à la commune qui le publie sans délai sur son site internet.

La commune ou le maître d'ouvrage publie dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan du garant sur son site internet, les mesures qu'il ou elle juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation. Ce bilan et les mesures correspondantes seront également tenus à la disposition du public aux services techniques de la Mairie, 34-36, rue de Watrignon, aux jours et heures d'ouverture.

Collectivités territoriales

Optimisez votre communication Publiez vos annonces d'enquêtes publiques dans le Parisien

01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr

Constitution de société

Orléans de la sci modon ozair,83avdu rond busson 77330 ozair la ferrière. Cap:100€. Obj:immobilier.01775555555 nauton lones,3rue de l'andenne école 77330 ozair la ferrière 88ans au ccs de melun

Aux termes d'un ASSP en date du 31/10/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes

MÉDIARAMA AFFICHAGE

Objet social : Gestion de supports publicitaires
Siège social : 32 avenue Graham Bell, 77600 Bussy-Saint-Georges
Capital : 9 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MEAUX
Président : Monsieur JANOWSKY Romain, demeurant 25 rue Ernest Cognacq, 92300 LEVALLOIS-PERRET
Admission aux assemblées et droits de votes : Seuls les associés peuvent participer aux assemblées générales et voter une action : une voix
Clause d'agrément : Sauf lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, tout transfert de titres sera soumis à l'agrément de la collectivité des associés.

Divers société

BRILLE & TENDANCE, SASU au capital de 510,00€. Siège social: 23 rue Georges Brassens 77224 Brety les meaux. 060429141. RCS MEAUX. Le 05/05/2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de MEAUX.

01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr